



Conditions générales de location

Le gîte « LA BOUYSSSE HAUTE » propriété de M et Mme PIPEREAU, est offert à la location saisonnière du sam 16 h au sam 10 h (sauf convenance pour les mini semaines ou week end).

2) Occupation des lieux. Le locataire signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en, si les détériorations dépassent les 500 euros le locataire s'engage à payer la différence. En cas de désaccord, il sera fait appel à un huissier, les frais occasionnés seront à la charge du locataire. aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

3) Caution. Une caution de 500 euros est demandée par le propriétaire, elle est exigible le jour d'arrivée et sera restituée le jour du départ. Les détériorations éventuelles seront déduites de la somme versée

4) Règles de conduite. Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre le gîte, les lieux communs et les alentours aussi propre qu'à son arrivée.

5) Nombre de personnes. Si le nombre de personnes dépasse le maximum de 6 sans accord préalable du propriétaire le contrat pourra être rompu.

6) Prévenance dégâts, défection. Le locataire s'engage à prévenir le propriétaire dans les moindres délais dans le cas de panne ou de défection d'un équipement y compris la piscine . le propriétaire s'engage à le faire réparer ou remplacer dans les plus brefs délais.

7) Responsabilité. Le propriétaire décline toute responsabilité quant aux dommages ou accidents survenus sur l'ensemble de la propriété, y compris la piscine.

8) Les animaux sont acceptés après accord du propriétaire.

9) Paiement

9.1 Réservation : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant de la location et un exemplaire du contrat signé dans un délai de 8 jrs à réception du contrat.

9.2 Solde : Le solde de la location doit être versé au plus tard 8 semaines avant le début de la location. Toute infraction à cette clause pourra entraîner la résiliation du contrat aux torts du locataire. Le produit de la location restant acquis définitivement au propriétaire.

10) Conditions d'annulation. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire. Après déduction des frais administratifs, l'acompte sera restitué quand le gîte aura pu être reloué pour la même période et au même prix. L'acompte reste acquis au propriétaire en cas de non relocation. En cas d'annulation dans le délai de 8 semaines précédant l'arrivée, le solde ainsi que l'acompte reste acquis au propriétaire.

11) Interruption du séjour . En cas d'interruption du séjour par le locataire, pas de remboursement.

12) Assurances. Le locataire est tenu d'assurer ses biens. Prévoir une assurance annulation.

13) Litige. Tout litige concernant le descriptif ou l'état des lieux devra être soumis au propriétaire dans les 2 jrs suivants l'entrée en jouissance de la location. La responsabilité du propriétaire ne pourra pas dépasser le montant de la location. A défaut d'accord entre les parties, attribution est faite au tribunal du lieu où se trouve la location.

14) Tarif : Saison 2009 2010

Basse saison : 23/09/09 au 15 / 05/ 10.

150 € jr mini 2 jrs, 300 € le week end, 450 € la mini sem, 650 € la semaine.

Moy saison : 15/05/10 au 03/07/10 et 28/08/10 au 25/09/10.

180 € jr mini 2 jrs, 380 € le week end, 560 € la mini sem, 1000 € la semaine.

Haute saison : 03/07/10 au 10/07/10, 21/08/10 au 28 /08/10 : 1250 € la semaine

Très h saison : 10/07/10 au 21/08/10 : 1450 € la semaine

accueil des animaux: 30 euros la semaine .

Possibilité de séjour à la demande.

Les charges sont comprises sauf le chauffage. Les lits sont faits à l'arrivée, draps fournis, serviettes et torchons . Les draps sont échangés chaque semaine.

Service de nettoyage fin de séjour : 50 € (prévenir à l'avance).